



**PRÉFÈTE
DU LOIRET**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des Sécurités

Arrêté modificatif établissant la liste départementale des établissements offrant une prestation de restauration professionnelle à destination des professionnels du transport routier

La préfète du Loiret
Chevalier de la légion d'honneur

Vu la loi n°2021-1040 du 5 août 2021, et notamment son article 1er, relative à la gestion de crise sanitaire ;

Vu le décret du 10 février 2021 portant nomination de Madame Régine ENGSTRÖM en qualité de préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret ;

Vu le décret du 26 mars 2021 portant nomination de Monsieur Benoît LEMAIRE, sous-préfet hors-classe, en qualité de secrétaire général de la préfecture du Loiret, sous-préfet d'Orléans ;

Vu le décret n°2021-1059 du 7 août 2021 modifiant le décret n°2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, notamment son article 47-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 mai 2021 portant délégation de signature à Monsieur Benoît LEMAIRE, secrétaire général de la préfecture du Loiret ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 août 2021 établissant la liste départementale des établissements offrant une prestation de restauration professionnelle à destination des professionnels du transport routier ;

Considérant que l'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré, le 30 janvier 2020, que l'émergence d'un nouveau coronavirus (Covid-19) constitue une urgence de santé publique de portée internationale ;

Considérant que la liste des établissements pouvant accueillir du public sans exiger la présentation du passe sanitaire, pour la restauration assurée au bénéfice exclusif des professionnels du transport routier dans le cadre de l'exercice de leur activité professionnelle, doit être arrêtée par le représentant de l'État dans le département ;

Considérant la localisation des établissements visés à proximité des axes routiers et leur fréquentation habituelle par les professionnels du transport routier ;

Sur proposition de Monsieur le sous-préfet, secrétaire général ;

ARRÊTE

Article 1 : La liste modifiée des établissements autorisés, eu égard à leur proximité des axes routiers et à leur fréquentation habituelle par les professionnels du transport routier, à accueillir du public pour la restauration assurée au bénéfice exclusif des professionnels du transport routier dans le cadre de l'exercice de leur activité professionnelle, sans exiger de présentation d'un des documents énumérés à l'article 1^{er}-II-A-2^o de la loi n°2021-1040 du 5 août 2021 (passe sanitaire), est annexée au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Article 3 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Loiret, accessible sur le site internet de la préfecture Loiret.

Fait à Orléans, le 16 AOUT 2021

Pour la préfète du Loiret et par délégation,
le secrétaire général


Benoît LEMAIRE

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à : M. le secrétaire général chargé de l'administration de l'Etat dans le département du Loiret – 181, rue de Bourgogne 45 042 Orléans cédex ;
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif – 28, rue de la Bretonnerie 45 057 Orléans cédex 1

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr

ANNEXE

Nom du Centre	Adresse	Code Postal	Ville
LA BIFUR	N48 RD2017	45290	BOISMORAND
BAGATELLE	1 lieu-dit Bagatelle	45130	ROZIERES-EN-BEAUCE
PONT DES BESNIERS	11758 RD2060	45530	SURY-AUX-BOIS
LE RELAIS DE FOURNEAUX	47 route d'Orléans	45380	CHAINGY
LE RELAIS DES ETANGS	1 route de Saint-Benoît	45460	SAINT-AIGNAN-DES-GUÉS (BRAY-SAINT-AIGNAN)
LE RELAIS DE CHÂTILLON	RD2007	45220	BRIARE
ENTRE TERRE ET MER	RD2152	45190	TAVERS
LE CLOS SAINT JEAN	3 rue de la Gare	45330	LE MALESHERBOIS
RELAIS ROUTIER	85 avenue de Paris	45680	DORDIVES
LE RELAIS DE CHATENNOY	10 route de Lorris	45260	CHATENNOY
LE CHANTECOQ	2 rue de l'Alleaume	45320	CHANTECOQ
LE RELAIS DE SAINT MAURICE	132 route d'Orléans	45700	SAINT MAURICE SUR FESSARD
LE RELAIS DE MIGNERES	3 rue de la Gare	45490	MIGNERES
LA BARBE GRISE	RD 940, axe Gien Bourges	45720	COULLONS
L'ARCHE	A10, aire d'Orléans Saran	45520	GIDY
LEO RESTO	A19, aire du Loiret	45340	BEAUNE LA ROLANDE

